

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le six juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : Mme Cathy LUTRAT

Participants : M. Robert DARIEN, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme Olivia DEVOS, Mme Fanny LE GALLO, Mme Gwenaël BEYE

Absents excusés : M. Alex BORNES (pouvoir à M. René BONNET)
Mme Evelyne GENECQUE
M. Julien PICHOT
Mme Julie DE FRANCQUEVILLE
M. Daniel MOREAU (pouvoir à Mme Gwénael BEYE)

Date de la convocation

01/07/2022

Date d'affichage

01/07/2022

Objet de la Délibération :

PROGRAMME DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST ÉLOI**MISSION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS) :**

Délibération n° 2022_62

Monsieur le Maire communique en séance l'analyse des offres établie par le Cabinet Vade'Mecum en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, suite à la consultation réalisée auprès de 4 prestataires en vue d'engager une mission SPS pour les travaux d'assainissement et de restauration de l'Eglise St Eloi.

Les résultats de l'analyse révèlent que 2 prestataires ont répondu à l'offre et que la Société Qualitéconsult Sécurité a présenté l'offre la mieux disante compte tenu de la valeur technique présentée, pour un montant de 14 600 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Après examen de l'analyse des offres, et sur proposition de Monsieur le Maire,

- Décide de retenir la Société Qualitéconsult Sécurité pour la mission SPS en vue des travaux d'assainissement et de restauration de l'Eglise St Eloi pour un montant de 14 600,00 € HT soit la somme de 17 520 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces de ce dossier.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu**de :**

- L'envoi en Préfecture le : 08/07/2022
- L'affichage en Mairie le : 08/07/2022
- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr - Rubrique : La commune / Vie municipale le : 08/07/2022

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau**



Robert DARIEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative